



Politique de demande de libération d'un(e) joueur(euse)

ÉTÉ

Aucune demande de libération n'est requise à l'été.

HIVER

- Bordereau de libération : \$75
- Paiement en argent comptant, par carte de débit ou carte de crédit. Aucun chèque accepté.
- La demande et le paiement doivent être effectués au bureau de soccer Anjou pendant les heures normales de bureau.
- Le processus de libération est de cinq (5) jours ouvrables, une fois le paiement reçu.
- Aucune libération ne sera accordée si le compte n'est pas en règle.

N.B. Un joueur libéré à l'hiver peut revenir à son club d'origine pour la saison d'été suivante, sans être considéré comme muté, et sans frais.